

Sargé-lès-Le Mans : La tulipe sauvage, espèce réglementée (protégée)

Philippe DAVASE

Edition du 22 avril 2014 (*première édition en octobre 2012*)

La renommée de la tulipe sauvage de Sargé a largement dépassé le département. Sa réputation n'est plus à faire. Nous nous contenterons de répertorier les différents écrits à ce sujet, en deux parties, avant et après début 2009.



1 Avant 2009

Faisant suite à la visite de Bernard Tilly au début des années 1990, un recensement de cette plante a eu lieu. En 1998 une première description est remontée au niveau national puis validée en 2005 par le MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle). Le site gouvernemental www.pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr en donne toutes les caractéristiques, relayé par le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) inpn.mnhn.fr/accueil/index.

Le site du ministère de l'écologie indique que cette fleur se rencontre sur deux parcelles des Gèmeries (en vert sur la figure 2) : la parcelle 42 de la Haute-Gèmerie et la 72 sur la Basse-Gèmerie. La localisation est exacte. Cependant ces deux très grandes parcelles ne sont concernées que dans des zones beaucoup plus restreintes. La tulipe se retrouve en fleur à certains endroits (en jaune sur la figure 2) et ne fleurit quasiment jamais en d'autres même si elle s'y rencontre à foison. A la jonction des deux parcelles elles sont le témoin récent de la viticulture sur ce site, puisque la dernière parcelle en vigne à la Gèmerie se situait à cet emplacement au début du XX^e siècle.

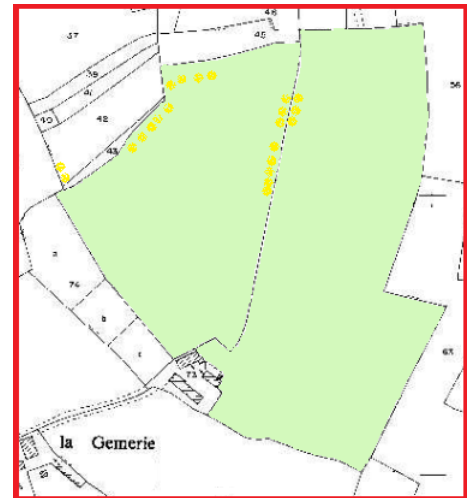


FIGURE 2 – Cadastre Sargé 1990 section AN

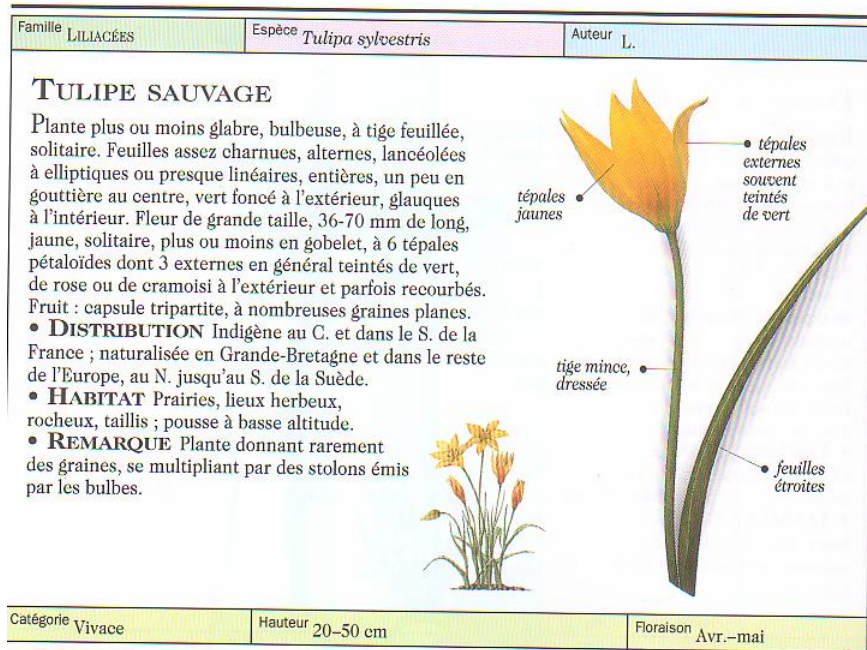


FIGURE 1 – La tulipe sauvage, Bordas 'Les fleurs sauvages', 1995

2 2009 et après

Un événement déclencheur, la tentative d'implantation d'un centre équestre sur ce lieu, a placé au premier plan cette fleur devenue le symbole et le garant de la tranquillité et du respect de l'environnement dans le site des Gèmeries. Le projet d'implantation d'un centre équestre à cheval sur les deux Gèmeries fait grincer des dents. Les débats sont soutenus entre majorité et opposition municipales, entre respect des zones protégées et développement commercial, qui en d'autres occasions savent trouver un terrain d'entente.

Projet de centre équestre à la Gémerie : l'opposition rue dans les brancards

A l'évocation de l'implantation d'un centre équestre au lieu-dit « La Gémerie », l'opposition s'est montrée particulièrement réticente. L'aboutissement d'un tel projet nécessite la modification du Plu (plan local d'urbanisme) car il y a création d'une voirie, de parkings et d'une microstation. Pour les élus de l'opposition, hors de question de toucher à cette zone naturelle protégée, boisée. Ils refusent « le forcing remettant en cause le Plu pour une installation privée, nous serions-nous trompés à ce point-là il y a trois ans pour qu'aujourd'hui on méprise la décision de

la mandature précédente ? », s'insurge René Armange. Dominique Piron estime pour sa part que « ce n'est pas glorieux pour une municipalité de toucher au Plu tout juste entériné ». Marie-France Hégon de rajouter « l'activité ne nous déplaît pas, mais pas sur ce lieu, ce projet ne présente pas un intérêt général pour la population sargéenne, c'est une installation privée pour professionnel ». Le maire, Thierry Dujardin, ne voit pas ce projet sous le même angle et s'insurge quant à la réaction de l'opposition : « C'est une zone privée, une telle installation, mettrait Sargé en

valeur, mais dès qu'il s'agit de prononcer le mot commercial j'ai l'impression que je dis un gros mot ».

Le Maine-Libre 4 novembre 2009

FIGURE 3 – Projet équestre à la Gémerie, Le Maine-Libre, 4 nov. 2009

Et c'est alors que le tulipe apparaît.

Sargé-lès-Le Mans N° 19856 www.ouest-france.fr Mardi 15 décembre 2009

Et la tulipe sauvage chassa le cheval de la Gémerie...

Le pouvoir des fleurs, vous connaissez ? À la mairie de Sargé-lès-le-Mans, on en sait quelque chose. Lors du dernier conseil municipal, lundi soir, l'adjoint à l'urbanisme, Patrice Brin, a en effet annoncé l'annulation du projet d'implantation d'un centre équestre, au lieu-dit la Gémerie, si tuée au nord-est de la commune. En cause : la présence d'une tulipe sauvage, « tulipa sylvestri », très rare en France (lire ci-dessous).

Découverte par un naturaliste en 1991, la dite fleur avait été répertoriée sept ans plus tard, en 1998, par la direction régionale de l'environnement, dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), appelée « Colline et vallon au nord-Ouest des Gémeries ».

Mais la znieff était semble-t-il tombée dans l'oubli. « En fait, le document n'était pas annexé au plan local d'urbanisme de la commune », explique Thierry Dujardin, le maire de Sargé-lès-le-Mans.

C'est seulement en étudiant la réglementation du terrain de la Gémerie, en vue de l'implantation d'un centre équestre, que la municipalité a découvert la présence de cette tulipe.

Le centre équestre ailleurs

« Une Znieff n'a pas caractère de protection pour une plante. C'est un inventaire écologique, une cartographie, un outil », précise-t-on au Conservatoire du patrimoine naturel sarthois, dans la Zac du Moulin aux Moines, à la Chapelle-Saint-Aubin. La découverte de celle de la Gémerie a cependant poussé les élus sargéens à changer de lieux d'implantation. « À partir du moment où l'on se lance dans l'agenda 21 (1), il faut rester cohérent », précise Thierry Dujardin.

D'autant que le projet de centre équestre, lui, tient toujours. « On est à la recherche d'autres lieux. On discute avec des agriculteurs ». Tout est gardé secret pour le moment. Même l'identité des porteurs du projet. « Tout ce que je peux dire c'est que c'est un projet familial, extrêmement raisonnable. Il y a de l'expérience et du savoir-faire derrière. Ils sont déjà propriétaires d'un centre équestre en Touraine. »

Il y serait prévu une pension pour une dizaine de chevaux maximum, ainsi qu'une activité de poney-club. « Mais ce projet ne se posera pas en concurrence avec le haras ou le centre équestre de la Boulerie, à Yvré-l'Évêque ». La « tulipa sylvestri » pourra grandir tranquille.

Mélanie HOUTIN.

(1) L'agenda 21 est un programme de développement durable mis en place progressivement par toutes les collectivités territoriales.

FIGURE 4 – Le centre équestre de Sargé ne sera pas à la Gémerie, Ouest-France, 15 déc. 2009

Parallèlement un autre article est publié.

Une fleur en danger de disparition dans la région

La Tulipe sauvage (Tulipa sylvestris) est jaune à l'intérieur, verdâtre à l'extérieur, et fleurit d'avril à mai. On la trouve dans des vignes, ou dans des champs, voire dans des parcs. « Elle a toujours été très rare en Sarthe. Elle est mentionnée dans des documents anciens, de 1850 à 1950, dans sept communes sarthoises », souligne Guillaume Canar, botaniste chargé de mission au Conservatoire du patrimoine naturel sarthois, reprenant un des articles de l'Atlas des plantes protégées de la Sarthe (1). « La plupart de ses « stations » se situaient dans les vignes qui se trouvaient à l'époque dans les environs du Mans ».

Les vignes mancelles disparues, la tulipe sauvage, elle, est restée, en très faible quantité. C'est en 1991, qu'un naturaliste, Bernard Tilly, retrouve la dite fleur, au nord-est de Sargé-lès-le-Mans, au lieu-dit la Gémerie. C'est jusqu'à ce jour, l'unique « station » sarthoise pour la tulipe sarthoise. « Elle est très rare en Pays de la Loire également. C'est une espèce « protégée » à l'échelle nationale », précise Guillaume Canar.

Et depuis 2008, elle est « en danger de disparition » dans la « Liste rouge des Pays de la Loire », élaborée conjointement par le conservatoire national du Bassin parisien et celui de Brest.

(1) Hunault G., Moret J., 2003. Atlas des plantes protégées de la Sarthe, Patrimoines naturels. À noter que les deux hommes ont sorti cette année un nouvel ouvrage : Atlas de la flore sauvage du département de la Sarthe, Biotope édition.

FIGURE 5 – Une fleur protégée, source non déterminée

Cet article cite l'atlas de la flore sarthoise de Gérard Hunault et Jacques Moret qui vient de paraître¹. Il décrit de nouveau cette tulipe.

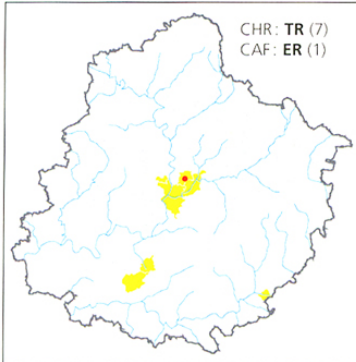
Quelques encarts seront également publiés en 2010. Un nouvel article apparaît en 2014.

1. Atlas de la flore sauvage du département de la Sarthe, 2009

Tulipa (Liliacées)

Tulipa sylvestris L. (subsp. sylvestris)

Tulipe sauvage



Statut : Archéo-Sténonaturalisée (Europe méridionale)

• Friches, fourrés, sur sol calcaire ou marneux bien exposé.

• Déjà fort rare autrefois, cette espèce était essentiellement présente dans les vignes, notamment dans les environs du Mans. L'abandon de celles-ci dans la majeure partie du département a conduit à une raréfaction encore plus poussée et elle n'est plus connue actuellement que dans une seule station, à Sargé-lès-Le-Mans, où B. Tilly l'a retrouvée vers 1991. Elle ne se situe plus dans une vigne mais en lisière des bois et fourrés qui ont remplacé celle-ci et, quoique la



Photos : © MNHN-CBNBP/IG. HUNAUT



population soit étendue, elle pourrait être à terme menacée de disparition par l'enfrichement si aucune gestion conservatoire efficace n'est mise en œuvre.

FIGURE 6 – La tulipe sauvage, Atlas Hunault et Moret, 2009

La tulipe sauvage renaît chez les vigneron bio

Elle a failli disparaître à cause des herbicides de l'agriculture intensive. Elle reprend des couleurs grâce à un plan de conservation piloté par le conservatoire national botanique.

Reportage

Vigneron bio à la Chapelle-Houlin, dans le Muscadet, Rémi Bonnet conduit dans ses champs un petit groupe de naturalistes à la rencontre de la tulipe sauvage. Elle est là, blottie au pied des ceps. Sa fleur jaune se balance timidement au gré de la brise printanière. Discrète. Élégante. Gracile. Fragile aussi. Elle a failli disparaître du paysage régional, se cantonnant dans huit communes des Pays de la Loire, en 2004.

Sumommée localement « avant pâques » en raison de sa date de floraison, la tulipe sauvage a été inscrite sur la liste des plantes menacées de disparition, en 2008. « Depuis les années 70, ses populations sont en très forte régression à cause du désherbage chimique », expose Dominique Dhervé, directeur du conservatoire botanique national de Brest. Cette institution pilote le plan de conservation régional de la tulipe sauvage, avec le concours de la Direction régionale de l'environnement (Dreal) et de la Région.

Une plante témoin

Principale mesure : la réintroduction de la tulipe sauvage dans les vignes, son habitat original. « C'est une es-



Bertrand Jarri (Mayenne nature environnement), Cécile Mesnage (conservatoire national botanique à Nantes) et Erwan Guillou, de la Ligue de protection des oiseaux Anjou participent au plan de conservation de la tulipe sauvage

pèce messicole, associée aux terres cultivées. Dans les Pays de la Loire, on la trouve systématiquement associée à la présence ancienne sinon actuelle de vignes », précise Erwan Guillou, de la Ligue de protection des oiseaux de l'Anjou. La collection de bulbes du Jardin botanique de Nantes est mise à contribution pour cet essaimage. « Cette collection compte 1 000 pieds, raconte Romaric Perrocheau, son directeur. On la doit à l'un de nos anciens jar-

diniers, René Souriceau. En 1965, il a l'intuition de prélever des bulbes de tulipes sauvages dans une queue de vigne épargnée par les arrosages de pesticides. » Quelques dizaines de bulbes ont été plantées chez deux vigneron bio nantais, désireux de contribuer à la renaissance de la tulipe de leur enfance. Les bulbes sont repérés par de petits piquets bleus numérotés pour le suivi scientifique. « Il y a le numéro du rang de vigne, le numéro

du cep et le numéro des bulbes », décrit Cécile Mesnage, de l'antenne nantaise du conservatoire national botanique.

L'absence de traitement herbicide favorise son implantation. Les 35 bulbes plantés en 2009 chez Rémi sont devenus 96 pieds, dont sept fleurissent. « Je veux recréer un milieu équilibré et riche en biodiversité autour des vignes. Avec le désherbage chimique, on brûle tout. Il n'y a plus rien à observer. On finit par perdre sa sensibilité à la nature et on oublie toutes les richesses de notre environnement », commente Rémi. « La tulipe est une plante témoin de pratiques agricoles durables. Elle peut contribuer à améliorer l'image du vignoble », acquiesce Erwan Guillou.

Le plan de conservation convie aussi le public à signaler la présence de la tulipe sauvage via le site internet du conservatoire (1). Le dernier inventaire signale sa présence dans une trentaine de lieux (vignes, anciennes, vignes, prairies, haies, talus, fossés) répartis dans 14 communes. La tulipe sauvage reprend des couleurs !

Xavier BONNARDEL.

(1) cbn.paysdeloire@cbnbrest.com

FIGURE 7 – La tulipe sauvage renaît chez les vigneron bio, Ouest-France 14 avril 2014